

Politique relative aux refus des demandes de règlement de la Fiducie de santé et de bien-être de la Guilde canadienne des réalisateurs

La Fiducie de la Guilde canadienne des réalisateurs (« la Fiducie ») offre une couverture complète, mais il peut arriver qu'une demande de règlement soit partiellement ou entièrement refusée et qu'un·e participant·e au régime ne soit pas certain·e de la raison de ce refus ou ne soit pas d'accord. Pour remédier à ces situations, le ou la participant·e au régime doit suivre le processus d'appel établi par l'arbitre des prestations, soit la Canada Vie, Desjardins Cabinet de services financiers ou Chubb, selon la prestation.

En aucun cas, les appels de décisions des arbitres des prestations qui s'appuient sur une preuve d'ordre médical ne sont jugés recevables.

La Fiducie n'examine que les recours liés au non-respect des délais, à l'interprétation du régime et aux erreurs administratives.

La Fiducie a désigné un comité d'appel composé du fiduciaire Dave Forget, président, de Brian Baker et de Marjorie Chu, administratrice de la Fiducie, pour faire appliquer cette politique.

Le conseil d'administration réexamine cette politique au moins tous les trois ans.

Date : 12 août 2023